ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze
le lundi 10 du mois de novembre à 19 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en Conseil, en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2014

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 22
votants : 26
Absent : 1

PRESENTS : Romain BIANCHI / Alexandra RUSSO / Virginie GIMENEZ/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Francoise DAMILANO /Philippe JANIN/ Taoufik FATFOUTA/ Sonia CHAKROUNI / Jean-Luc CAMBRA/ Eddie DEGIOVANNI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC / VESTRI pierre/ GIMENEZ Jean-Marc/ Philippe MINEUR/ Monsieur Romain BIANCHI/ Melanie MORINI/ Nathalie DIGANI/ Gracienne DODAIN/ Serge DIGANI/ Marc LEROY/ José DRAGONI
PROCURATION : Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO / Emmanuelle GAZIELLO à José DRAGONI / Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI / Delphine BOLLARO à Marc LE ROY.
Absent : Pierre VESTRI.
Secrétaire de séance : Mme Alexandra RUSSO.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

OBJET : Finances :
Autorisation donnée au maire de contacter un prêt relais bancaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales son article L.2336- 2

Vu le budget de la Commune approuvé par le conseil municipal

VU le besoin de trésorerie de la commune

Vu la proposition du Crédit mutuel d'un prêt relais au taux d'intérêt de 1.25% avec remboursement trimestriel des intérêts et déblocage fractionné.

Vu les possibilités de remboursement sans indemnité

Vu les frais de dossier d'un montant de 700 €.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité d'assurer la trésorerie de fin d'année 2014.

Il est décidé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à contracter au nom de la commune un prêt relais à taux fixe de 1.25% d'un montant de 700 000 € auprès du Crédit Mutuel pour une durée de 24 mois et à signer tous documents afférents.

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 12/11/14
et publication en mairie le : 12/11/14